

Conseil municipal du mardi 17 septembre 2013

Question n° 5/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ENQUETE PUBLIQUE - Travaux de protection et de préservation du littoral et du lido de la commune de Villeneuve - lès - Maguelone - Avis du conseil municipal dans le cadre de l'enquête publique de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

L'arrêté préfectoral 2013-I-1507 du 29 juillet 2013, a porté l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général valant déclaration au titre de la législation sur l'eau dans le cadre de la protection du lido de Villeneuve - lès -Maguelone et des travaux de protection et de préservation du littoral de la commune de Villeneuve -lès - Maguelone qui s'est déroulée du lundi 19 août 2013 au jeudi 19 septembre 2013 inclus.

Une permanence du commissaire enquêteur a eu lieu le vendredi 6 septembre 2013 avec un registre d'enquête mis à disposition du public.

Conformément à l'article R. 214-8 du code de l'Environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis.

Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique sur la protection et la préservation du littoral de la commune de Villeneuve les Maguelone (secteur n° 1 et n° 2), les représentants de la ville de Palavas les Flots, membres du Conseil Municipal, souhaitent attirer l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur sur des questions importantes demeurées sans réponse dans ce dossier.

Il s'agit tout d'abord de la phase n°1 et la ponction de sable sur la lentille de l'Etang du Prévost. Ce dragage qui se situe environ entre 20 et 40.000 m³ n'aura aucun impact sur ce secteur et sur la qualité des eaux de l'Etang et ce pour trois raisons :

1 - 20.000 voire 40.000 m³ représentent à peu près le 1/10^{ème} du contenu en sable de la lentille ce qui ne permettra pas de rétablir les échanges entre l'eau de la mer et l'eau des étangs. Il aurait fallu en retirer beaucoup plus.

2 - L'absence de Portes au Grau du Prévost et les tempêtes de sud ou de sud-est, vont entraîner la reconstitution en très peu de temps de cette lentille de sable qui représente un impact important pour la salubrité de l'Etang et la qualité de ses eaux. La construction de ces portes est indispensable et devrait faire partie des aménagements à prévoir. La ville de Palavas les Flots et son port peuvent par la suite gérer gratuitement et efficacement la gestion de ces portes.

3 - Le plan d'aménagement prévoit 8.121€ pour créer un enrochement sur la berge ouest du Grau du Prévost. Cela paraît insuffisant. A-t-on pensé à la digue ouest en mer qui a été fortement impactée par les dernières tempêtes ce qui nécessitera un confortement de l'ouvrage au moyen de rochers ? Coût vraisemblable de 80 à 100.000€.

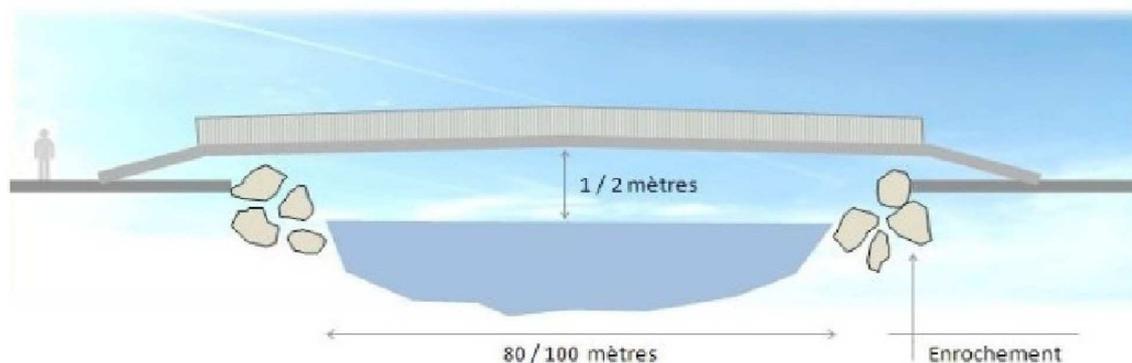
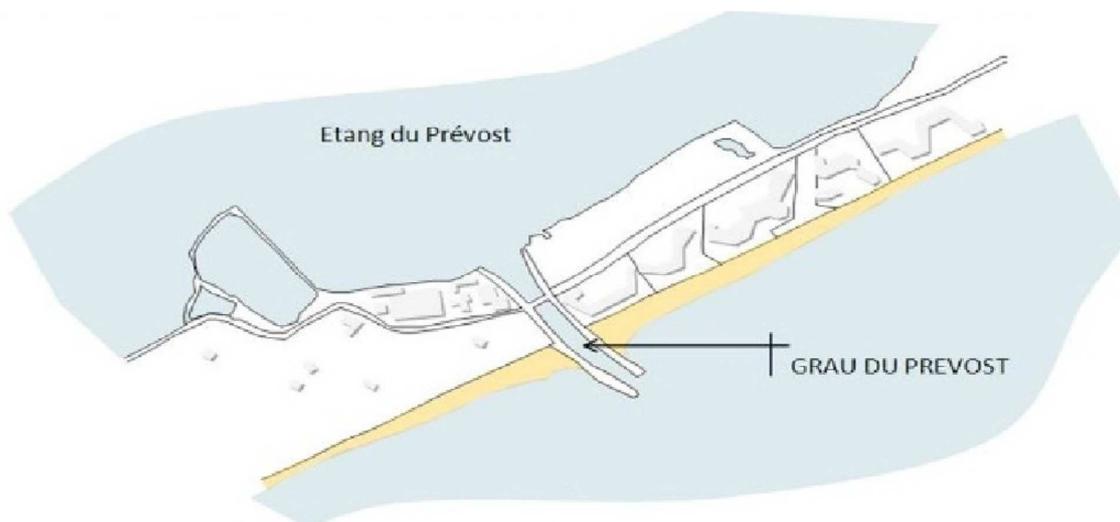
Il est essentiel de s'interroger sur l'efficacité d'un plan qui ne tiendrait pas compte de ces situations et surtout d'assurer cette passe du Grau du Prévost dont dépendront intimement les travaux de la phase n° 2. En effet, les eaux qui rentreront dans l'Etang en cas de tempêtes et si ce secteur vient à se rompre, iront inévitablement affaiblir de l'intérieur le cordon littoral entre le Grau du Prévost et la Cathédrale de Maguelone.

Existant



Le passage du Prévost permet de relier directement les étangs avec la mer par une passe étroite qu'on appelle localement un grau. Le long du lido palavasiens, on trouve deux graus durables : un sur l'étang d'Ingril Sud et un autre sur l'étang du Prévost.

A ce jour le grau de Palavas reste ouvert, c'est à dire qu'il n'est pas équipé de vannes. De ce fait, les effets de la mer sont répercutés sur le plan d'eau. De plus, la présence d'un grau reste déterminante dans l'évacuation des eaux lors des crues du Lez.



Le conseil est invité à délibérer et à donner son avis sur la demande d'autorisation.

=====
Après délibération du conseil municipal, adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
=====

Note d'ASPRI :

L'association ASPRI soutient cet avis du Conseil Municipal.

ASPRI ayant par ailleurs fait d'autres observations au commissaire enquêteur, déposées dans le livre d'enquête publique concernant ce sujet (voir pièce jointe).